

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

ARR2020_ 0193

ARRÊTÉ

OBJET : DÉSIGNATION DU SUPPLÉANT DE MONSIEUR LE MAIRE LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-17,

VU la délibération n° DEL2020_0061, en date du 24 mai 2020, portant élection du Maire,

VU la délibération n° DEL2020_0063, en date du 24 mai 2020, portant élection des adjoints aux maires.

VU la délibération n° DEL2020_0064, en date du 24 mai 2020, portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Mathieu Viskovic, Maire, le mardi 15 septembre 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Sithal Tieng, 1er adjoint au maire remplace Monsieur Mathieu Viskovic, Maire, dans la plénitude de ses fonctions le mardi 15 septembre 2020,

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

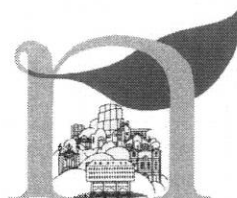
- Madame la Trésorière Principale de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement de Torcy ;
- Madame le Directeur général des services ;
- Monsieur Sithal Tieng, 1er adjoint au maire,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

1/2



Envoyé en préfecture le 14/09/2020

Reçu en préfecture le 14/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20200914-ARR2020_0193-AI

VILLE DE NOISIEL

0193

Suite de l'arrêté n° ARR2020_

Portant « DÉSIGNATION DU SUPPLÉANT DE MONSIEUR LE MAIRE LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2020. »

Fait à Noisiel, le 14/09/2020

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	14 SEP. 2020
Affiché en Mairie le	14 SEP. 2020
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	14 SEP. 2020
Notifié le	14 SEP. 2020

2/2

